

# La Truite Sulpicienne et Béninoise

## Assemblée Générale

*Vendredi 7 Février 2025 – 18 heures 30-  
Mairie de Saint-Souplet - Salle des Mariages*

### ORDRE DU JOUR

- Bilan financier
- Rapport d'activité
- Projets
- Questions diverses



# INFORMATIONS



**Dates d'ouverture et de fermeture  
sur le parcours de  
la Truite Sulpicienne et Béninoise**  
Du samedi 29 mars 2025  
au dimanche 21 septembre 2025 inclus

**Rappels :**

Hameçon simple sans ardillon

Appâts artificiels uniquement

Pas de pâte ni de pain

Les truites fario et les Ombres communs seront remis à l'eau avec précaution...

La pratique du No-Kill n'est pas un concours...

Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques  
La Truite Sulpicienne et Béninoise



Parcours de pêche de l'AAPPMA sur la rivière Selle  
Saint-Souplet & Saint-Benin



**Ouverture : Dernier samedi du mois de mars**

- L'ouverture est retardée pour respecter le temps de reproduction des truites fario.
- La pêche est autorisée tous les jours jusque la fermeture officielle (cf Arrêté préfectoral).
- Ne pas marcher dans l'eau avant le mois de juin.
- Utiliser un seul hameçon simple sans ardillon.
- Uniquement des leurres artificiels (ni pâte, ni pain).
- Réduire le temps de manipulation des poissons hors de l'eau ; utilisation de l'épuisette conseillée.
- Savoir se limiter dans le nombre de prises no-kill.
- Respecter la rivière, sa faune et sa flore - **Être un pêcheur responsable.**



**Interdits**



**Ardillon - Hameçon multiple**

**Autorisé**



**Un seul hameçon simple sans ardillon**

Remettre à l'eau toutes les truites fario et les ombres en s'assurant de leur survie



Truite fario (*Salmo trutta*)



Ombre commun (*Thymallus thymallus*)

Prélèvement autorisé 4 truites Arc-en-ciel maximum par jour

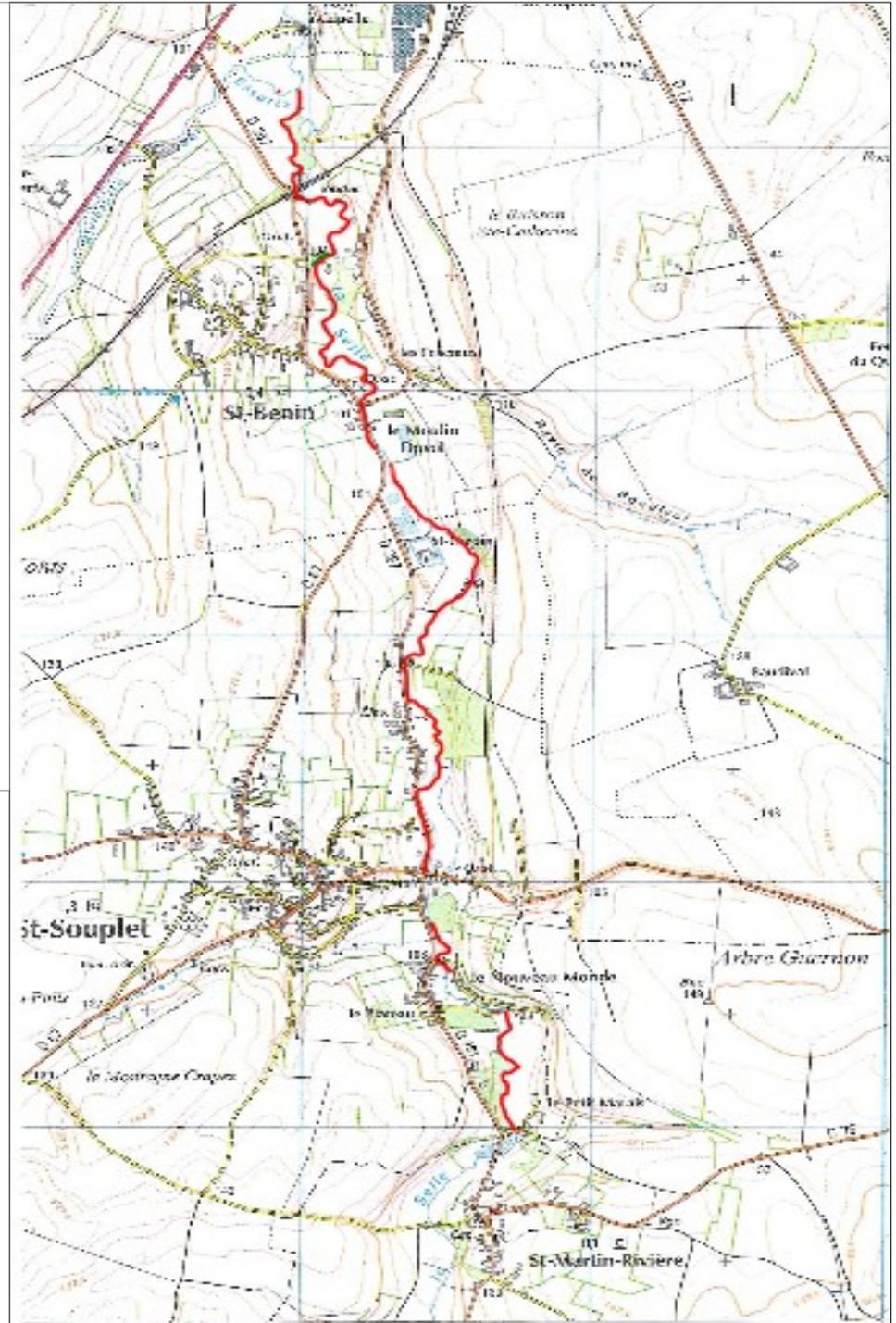


Truite Arc-en-ciel (*Onchotynchus mykiss*)

Parcours de la Truite Sulpicienne  
et Béninoise :

la Selle jusqu'à la confluence  
avec la Rivière des Essarts  
Sauf cours et jardins

*Réserves* : La partie en amont de  
Saint-Martin-Rivière à la source  
Et  
La Rivière des Essarts



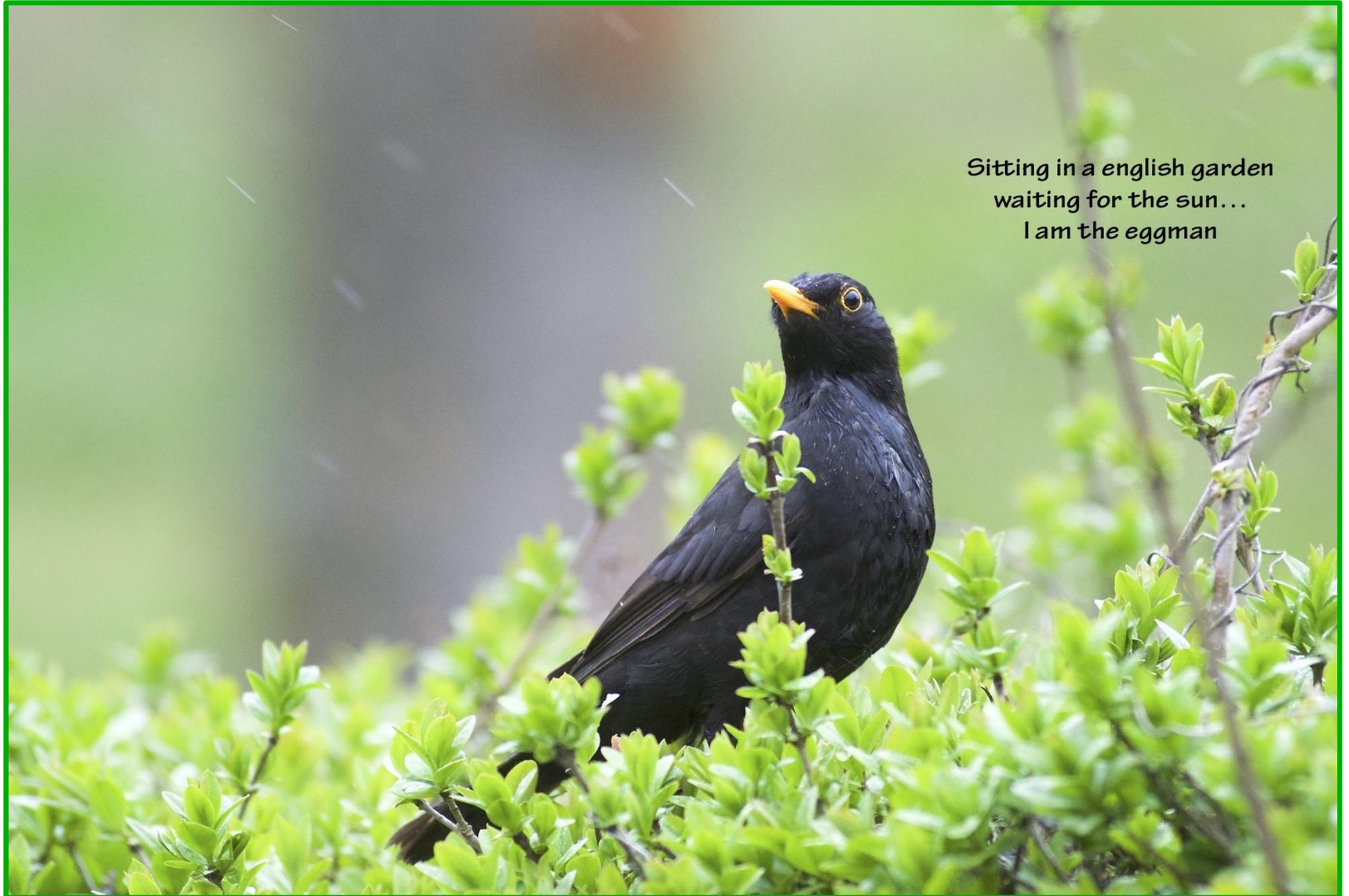
**Les cartes de pêche sont en vente uniquement sur le site**

**[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)**

**Tarif des cartes de pêche 2025**

|                              |          |
|------------------------------|----------|
| Carte interfédérale URNE     | 112,00 € |
| Carte personne majeure       | 82,00 €  |
| Carte découverte femme       | 41,00 €  |
| Carte personne mineure       | 19,00 €  |
| Carte découverte -12ans      | 7,00 €   |
| Carte hebdomadaire avec CPMA | 36,00 €  |
| Carte journalière            | 19,00 €  |

# Bilan Financier 2024



*Sitting in a english garden  
waiting for the sun...  
I am the eggman*

# RECETTES AAPPMA 2024

| 1.1 SUBVENTIONS RECUES  |           |
|---|-----------|
| FEDERALE : ALEVINAGE  | 0 €       |
| FEDERALE : Atelier Pêche Nature   | 0 €       |
| FEDERALE : (Aide à l'impression, ...)                                     | 0,2 €     |
| COMMUNE / COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  | €         |
| AUTRES SUBVENTIONS (préciser)<br>.....                                    | €         |
| <b>TOTAL</b>  | 0,2 €     |
| 1.2 COTISATIONS STATUTAIRES ET AUTRES PERCUES                             |           |
| COTISATION STATUTAIRE AAPPMA SUR CARTE DE PÊCHE                           | 330,3 €   |
| COTISATIONS OPTIONNELLES (Barques, Pontons, pêche de nuit, float tube...) | €         |
| <b>TOTAL</b>  | 330,3 €   |
| 1.3 RÉCIPROCITÉ   |           |
| RÉCIPROCITÉ DÉPARTEMENTALE  | 1407,75 € |
| RÉCIPROCITÉ INTERDÉPARTEMENTALE   | 262,5 €   |
| <b>TOTAL</b>  | 1670,25 € |
| 1.4 PRODUITS EXCEPTIONNELS  |           |
| FOIRES-KERMESSES-LOTÉRIES   | €         |
| INSCRIPTIONS Atelier Pêche Nature   | €         |
| CONCOURS DE PÊCHE   | €         |
| ANIMATIONS DIVERSES   | €         |
| REMBOURSEMENT KM AG FÉDÉRATION  | 64,24 €   |
| DONS  | €         |
| Autres RECETTES :<br>.....  | 280,31 €  |
| <b>TOTAL</b>  | 344,55 €  |
| <b>TOTAL RECETTES (b)</b>   | 2345,30 € |

# DEPENSES AAPPMA 2024

| 2.1 ACTIONS  |               |          |
|--|---------------|----------|
| ACHAT POISSONS   | /             | €        |
| ATELIER PÊCHE NATURE   | /             | €        |
| FOIRES-KERMESSES-LOTÉRIES                                      | /             | €        |
| CONCOURS DE PÊCHE  | /             | €        |
| ANIMATIONS   | 40,43         | €        |
| DONS   |               | €        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>40,43</b>  | <b>€</b> |
| 2.2 CHARGES DE GESTION COURANTE                                |               |          |
| INDEMNITÉS COMPENSATRICES DÉPOSITAIRES                         |               | €        |
| INDEMNITÉS / FRAIS BUREAU / ADMINISTRATION / PERSONNEL         |               | €        |
| INDEMNITÉS / FRAIS DE GARDIENNAGE                              | 367,35        | €        |
| INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES MISSIONNÉES                           | 64,24         | €        |
| LOCATION DROIT DE PÊCHE  |               | €        |
| LOCATION LOCAUX / TAXES  |               | €        |
| EXPERT - COMPTABLE   |               | €        |
| ASSURANCES   |               | €        |
| AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : Hébergement Internet site | 57,32         | €        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>489,91</b> | <b>€</b> |
| 2.3 DIVERS   |               |          |
| ACHAT/RÉPARATION MATÉRIEL DE BUREAU                            | 112,52        | €        |
| TRAVAUX / ENTRETIEN BAUX DE PÊCHE                              |               | €        |
| ACHAT/RÉPARATION MATÉRIEL ENTRETIEN                            |               | €        |
| CREANCES IRRECOUVRABLES (chèques impayés, etc)                 |               | €        |
| AUTRES DEPENSES : Frais CCP                                    | 148,60        | €        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>261,12</b> | <b>€</b> |
| <b>TOTAL DEPENSES (c)</b>                                      | <b>790,46</b> | <b>€</b> |

# RECAPITULATIF 2024

|   |           |   |
|---|-----------|---|
| 3.1 REPORT SOLDE ACTIF ANNÉE 2023 (a)         | 16 127,64 | € |
| TOTAL RECETTES (b)                            | 2345,30   | € |
| TOTAL DEPENSES (c)                            | 790,46    | € |
| 3.2 SOLDE NET AU 31/12/2024 = (a) + (b) - (c) | 17682,48  | € |

| 3.3 REPARTITION DE L'ACTIF                    |          |   |
|---|----------|---|
| COMPTE BANCAIRE AU 31/12/24                   | 2384,03  | € |
| COMPTE EPARGNE AU 31/12/24                    | 15290,73 | € |
| ESPÈCES EN CAISSE AU 31/12/24                 | 7,72     | € |
| DIVERS (bon d'achat, avoirs, ...) AU 31/12/24 |          | € |
| 3.4 ACTIF NET 2024                            | 17682,48 | € |

# Vote du Bilan Financier

Monsieur Dupont Christophe et  
Monsieur Meyssonier Christian,  
commissaires aux comptes donnent  
leur quitus au bilan financier 2024.



# Renouvellement des accords de réciprocité départementale 2025

## ARTICLE 2 – DROITS DE PÊCHE, CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION ET TARIF DES CARTES DE PÊCHE

Les droits de pêche sont ceux liés aux lots de pêche mis à disposition, par un propriétaire, de manière directe ou indirecte, loués par bail, par convention, par autorisation tacite ou subordonnée à la délivrance d'une permission accordée à l'AAPPMA ou à la Fédération.

La FDAAPPMA **met tous ses lots de pêche**, dans le principe de réciprocité.

Localement, la Fédération pourra mettre à la disposition des AAPPMA ses lots de pêche pour en assurer l'exploitation, la gestion et la surveillance au titre de la police de la pêche.

Les AAPPMA signataires mettent **obligatoirement** en réciprocité **l'intégralité** de leurs lots de pêche (cours d'eau et/ou plans d'eau du domaine public et/ou du domaine particulier) sans **aucune restriction** et dans le respect de l'arrêté préfectoral.

Dans le cadre des accords de réciprocité, le prix de vente des cartes de pêche est fixé annuellement par la fédération conformément à la législation en vigueur et des préconisations de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF). **Aucune dérogation** ne pourra être accordée ni aucun droit supplémentaire ne pourra être exigé pour qu'un pêcheur utilise les parcours mis en réciprocité.

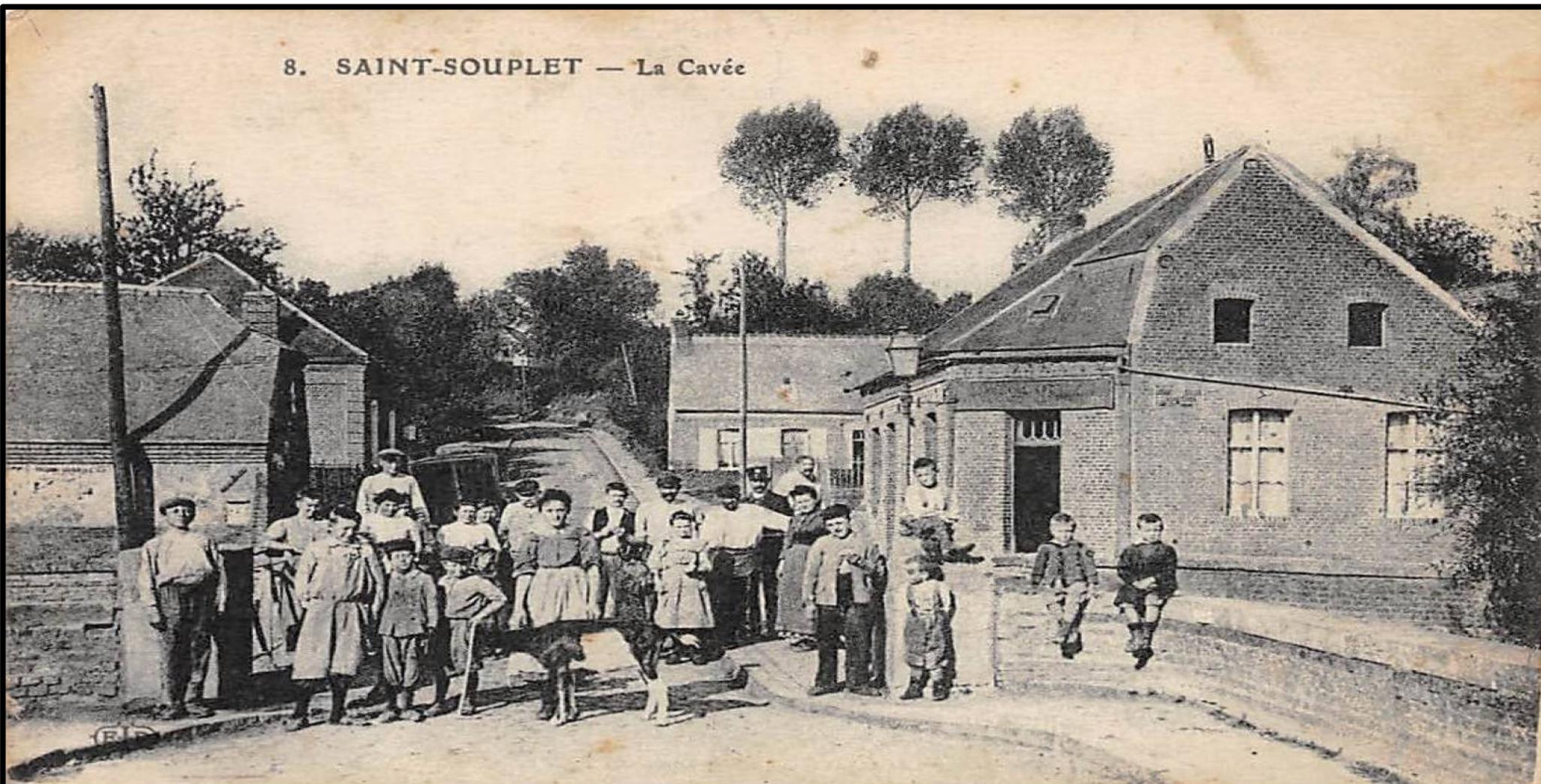
**Seuls** les pêcheurs adhérents à une AAPPMA réciprotaire, conformément à la réglementation, **peuvent** accéder à l'intégralité des linéaires ouverts à la réciprocité des lots de pêche de 1<sup>ère</sup> catégorie et en 2<sup>ème</sup> catégorie sans cotisation supplémentaire.

En conséquence, **les adhérents d'une AAPPMA non réciprotaire ne peuvent pêcher que les linéaires de l'AAPPMA à laquelle ils adhèrent, les étangs fédéraux, les parcours fédéraux et le linéaire du domaine public fluvial en respectant la législation en vigueur.**

**Seules les AAPPMA ayant signées la présente charte pourront délivrer des cartes de pêche interfédérales.**

# Rapport d'activité

8. SAINT-SOUPLET — La Cavée



# AAPPMA SAINT SOUplet

## « La Truite Sulpicienne et Béninoise »

Nombre d'adhérents :

| CATEGORIE D'ADHÉRENTS                 | NOMBRE ANNÉE 2023 | NOMBRE ANNÉE 2024 |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| CARTES « INTERFEDERALES »             | 35                | 35                |
| CARTES « PERSONNE MAJEURE »           | 15                | 9                 |
| CARTES « PERSONNE MAJEURE AUTOMNALE » | 1                 | 1                 |
| CARTES « PERSONNE MINEURE »           | 8                 | 2                 |
| CARTES « DECOUVERTE -12 ANS »         | 7                 | 7                 |
| CARTES « DECOUVERTE FEMME »           | 1                 | 0                 |
| CARTES « HEBDOMADAIRE »               | 1                 | 1                 |
| CARTES « JOURNEE »                    | 2                 | 4                 |
| OPTION « URNE »                       | 0                 | 0                 |
| PASS PECHE MAJEURS*                   | 0                 | 0                 |
| PASS PECHE MINEURS*                   | 0                 | 0                 |

\*Les pass pêche sont délivrés dans le cadre d'animations organisées par l'AAPPMA ou par la Fédération si vous

# Garderie

Remerciements à Serge pour son investissement dans la mission de garde de pêche :

- Contrôle des pêcheurs
- Surveillance de la rivière
- Participation aux travaux
- Représentation de l'AAPPMA

Formation en 2024 pour son agrément dans le département de l'Aisne avec la FDAAPPMA02



# Empoisonnement

Aucun empoisonnement ne sera fait en 2025



# PDPG 59

## 2025-2029

Le plan de gestion piscicole de la FDAAPPMA 59 est paru...le constat est alarmant !

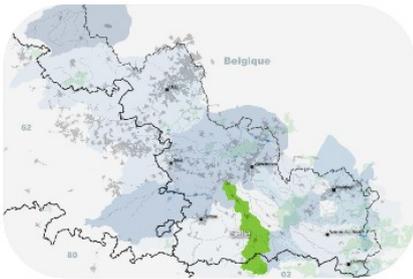
La partie concernant la Selle est téléchargeable sur le site de l'AAPPMA ( voir l'onglet « bibliothèque » ).

Lors de la consultation du public, nous avons émis un avis défavorable pour

- Le manque de projet
- Pas de calendrier des actions à mener
- Une proposition de gestion piscicole en « statu quo ».



Selle - 58116-S - Perturbé (Crédits photo FODAPRMA 59)



# Selle



RIVIÈRE À  
TRUITE FARIO  
Contexte salmonicole

Plan  
Départemental pour la  
Protection du milieu aquatique et la  
Gestion des ressources piscicoles

## L'ESSENTIEL

VERSION N° 1 - JANVIER 2023

> SENSIBILISER > PROTÉGER > PARTAGER

État du cours d'eau :

**Perturbé**

## LES POISSONS PRÉSENTS DANS LES COURS D'EAU



la truite Fario, espèce repère.

La truite fario est présente sur ce contexte mais clairement de façon hétérogène sur le bassin avec une importante population en place à l'amont contrairement à l'aval où l'espèce semble très peu présente.



### Espèces communes

Epinoche, Gardon, Goujon, Perche, Truite arc-en-ciel, Truite commune



### Espèces patrimoniales

Chabot commun, Lamproie de planer

Espèces repères = souligné

### Espèces exotiques

Absence d'espèces exotiques

## ÉTAT DU PEUPEMENT PISCICOLE

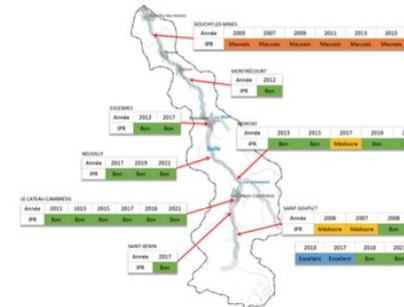


**Bon état**

L'IPR ainsi que son évolution sont hétérogènes sur ce contexte, notamment entre l'amont et l'aval.

Nombre d'espèces attendues : bien que la Selle présente une très faible diversité d'espèces par rapport au nombre attendu, elle est bien caractéristique d'une rivière salmonicole.

*Indice Poissons Rivière, mesure l'écart entre le peuplement observé et le peuplement de référence d'un milieu peu impacté par les humains.*



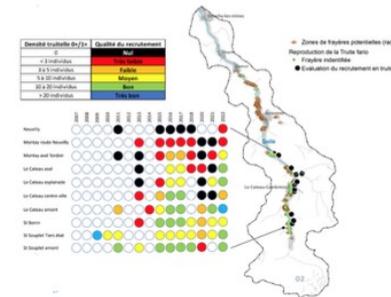
## ÉTAT DES ESPÈCES REPÈRES



**Suivi du recrutement en truitelles**

La connaissance de l'espèce truite fario nous renseigne sur sa capacité à réaliser entièrement son cycle biologique. Le recrutement étant un facteur clef, depuis 2013 nous réalisons régulièrement un échantillonnage des mêmes stations dans le but de voir l'évolution du recrutement naturel en truitelle en lien avec les travaux et les mesures de gestion mises en place.

La réponse biologique a été très rapide avec d'une part une **amélioration notable des taux de recrutement** sur les stations amonts mais aussi un glissement progressif du recrutement vers l'aval. À noter que **cette amélioration demeure fragile** et précaire face à une perturbation, quid d'une pollution majeure qui annihilerait totalement nos efforts.



## LES PRESSIONS QUI PÈSENT SUR LE MILIEU



## PRÉCONISATIONS POUR LA GESTION PISCICOLE



- Arrêt des repeuplements en truite fario sur tout le bassin.
- Amont de Montay : Gestion patrimoniale Truite fario et Gestion d'usage Truite arc-en-ciel.
- Entre St Python et Montay : Vers une gestion patrimoniale Truite fario et gestion d'usage en truite arc-en-ciel.
- Entre la confluence et St Python : Gestion d'usage en truite arc-en-ciel.

« La gestion patrimoniale vise à préserver les populations piscicoles naturelles et les capacités de production du milieu, sans créer de déséquilibres sur les populations naturelles, en préservant le milieu ou en agissant sur les principales causes de perturbations. »

## PRÉCONISATIONS POUR LA GESTION DES MILIEUX



- Restauration de la continuité écologique du seuil du Tordoir.
- Restauration de la continuité écologique des seuils restants entre Saint Martin Rivières et Saint Python.
- Restauration de la continuité écologique à l'aval pour l'espèce anguille (Moulin de Douchy les mines et de Noyelle-sur-Selle).
- Restauration de frayères à truites Fario par recharge granulométrique entre Montay et Saint Python.
- Restauration d'habitats piscicoles/gestion différenciée des embâcles.
- Restauration de la continuité écologique des entre Saint Python et l'aval.
- Entretien des frayères à Truite fario.



- Maintien des stations de connaissance (Inventaire piscicole).
- Maintien du suivi de la Truite fario.
- Surveillance de la remontée de l'Anguille européenne à l'aval.
- Suivi des niveaux d'eau à l'étiage.



- Protection rapprochée.
- Lutte contre l'érosion des sols agricoles (en partant de l'amont du bassin-versant).



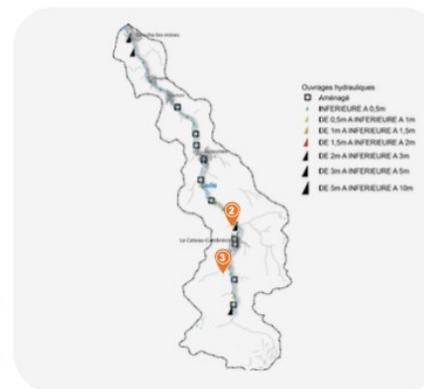
- Amélioration de l'assainissement.



- Poursuivre la pratique du No-Kill sur la Truite fario qui a porté ses fruits.

## VERS DES COURS D'EAU PLUS NATURELS ET FONCTIONNELS

### Retour sur quelques actions réalisées ces 10 dernières années



Conception : Bédage Communication

- 1 Aménagement de 13 ouvrages (SYMSEE 2010-19, VNF et FDAAPPMA 02 2021)

Résultats : ▲

Réponse très favorable de la population de Truite fario. Décloisonnement à l'aval pour l'anguille.

- 2 Protection rapprochée sur le Richefont (FDAAPPMA 59, 2013)

Résultats : ▲

Lutte contre l'apport de matières en suspension et protection de la ripisylve

- 3 Restauration de frayère à truite fario par recharge granulométrique (FDAAPPMA 59, 2009-16)

Résultats : ▲

Opération fonctionnelle pour l'espèce.

**101 610€** investis (FD59)

### Protection rapprochée

5.2km sur le ruisseau de Richefont ont fait l'objet de mise en place de clôtures, d'abreuvoirs pour le bétail et de passages pêcheurs.

**70 087.52€** investis (FD59)

### Restauration de frayère à truite fario

2665m<sup>2</sup> de frayères restaurées par recharge granulométrique, sur Saint Souplet, Saint-Benin, Le Cateau-Cambrésis et Montay.

## POUR EN SAVOIR +

### LE PDPG

En complément de cette fiche de synthèse, retrouvez sur [www.peche59.com](http://www.peche59.com) :

- La fiche technique complète du contexte piscicole
- La méthodologie du PDPG
- Plusieurs documents de synthèses



### VOTRE CONTACT

**Fédération du Nord**  
pour la Pêche et la Protection  
du Milieu Aquatique

contact@peche59.com  
Tél. : 03 27 20 20 54  
7-9 Chemin des Croix – BP 50019  
59 530 LE QUESNOY  
[www.peche59.com](http://www.peche59.com)



La Fédération de pêche du Nord dispose d'une expérience de plus de 10 ans dans les travaux de restauration des milieux aquatiques.

Notre équipe technique vous accompagne (MOA et AMO) tout au long de vos projets : priorisation des actions, soutien technique, suivi du gain écologique, etc.

**N'hésitez pas à nous contacter!**

# PRÉCONISATIONS POUR LA GESTION PISCICOLE



- Arrêt des repeuplements en truite fario sur tout le bassin.
- Amont de Montay : Gestion patrimoniale Truite fario et Gestion d'usage Truite arc-en-ciel.
- Entre St Python et Montay : Vers une gestion patrimoniale Truite fario et gestion d'usage en truite arc-en-ciel.
- Entre la confluence et St Python : Gestion d'usage en truite arc-en-ciel.

« La gestion patrimoniale vise à préserver les populations piscicoles naturelles et les capacités de production du milieu, sans créer de déséquilibres sur les populations naturelles, en préservant le milieu ou en agissant sur les principales causes de perturbations. »

# PRÉCONISATIONS POUR LA GESTION DES MILIEUX



- Restauration de la continuité écologique du seuil du Tordoir.
- Restauration de la continuité écologique des seuils restants entre Saint Martin Rivières et Saint Python.
- Restauration de la continuité écologique à l'aval pour l'espèce anguille (Moulin de Douchy les mines et de Noyelle-sur-Selle).
- Restauration de frayères à truites Fario par recharge granulométrique entre Montay et Saint Python.
- Restauration d'habitats piscicoles/gestion différenciée des embâcles.
- Restauration de la continuité écologique des entre Saint Python et l'aval.
- Entretien des frayères à Truite fario.



- Maintien des stations de connaissance (Inventaire piscicole).
- Maintien du suivi de la Truite fario.
- Surveillance de la remontée de l'Anguille européenne à l'aval.
- Suivi des niveaux d'eau à l'étiage.



- Protection rapprochée.
- Lutte contre l'érosion des sols agricoles (en partant de l'amont du bassin-versant).



- Amélioration de l'assainissement.

## **Actions menées en 2024 :**

- Mise à jour régulière du site internet l'AAPPMA.
- Vérification et entretien de la signalétique sur le parcours de pêche.
- Garderie : renouvellement de la tenue du garde.
- Comptage des Frayères
- Information aux pêcheurs au fil de l'eau.
- Echanges avec les Fédérations de pêche de l'Aisne et du Nord.
- Participation à la consultation sur le projet d'arrêté préfectoral.
- Participation aux réunions associatives.
- Arrachage de plantes invasives ( Balsamine de l'Himalaya)
- Prévention de pollution par hydrocarbure

# La Truite Sulpicienne et Béninoise

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

## Bienvenue sur le site de l'AAPPMA « La Truite Sulpicienne et Béninoise » !

« La Truite Sulpicienne et Béninoise » : Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) vous propose de découvrir son parcours de pêche, vous pourrez y approcher des truites Fario sauvages natives du cours d'eau de la Selle affluent de l'Escaut.

Les pages de ce site vous présentent les actions que mène L'AAPPMA pour la protection de la rivière Selle (1<sup>er</sup> catégorie) et la préservation des truites Fario sauvages « salmo trutta » dans son milieu. Vous y découvrirez aussi la biodiversité de la vallée de la Selle et les informations utiles.

📞 Renseignements : Christian Logez 06 47 35 53 06



**Assemblée Générale 2024 de l'AAPPMA : Vendredi 7 février 2025 à 18h 30 – à la mairie de Saint-Souplet**

### La Truite Sulpicienne et Béninoise Assemblée Générale

Vendredi 7 Février 2025 – 18 heures 30-  
Mairie de Saint-Souplet - Salle des Mariages

#### ORDRE DU JOUR

- Bilan financier
- Rapport d'activité
- Projets
- Questions diverses



# IPA 2024

IPA 2024 – source FDAAPPMA59 – C. Oberti

En octobre 2024, des IPA (Indice Ponctuel d'Abondance) truite fario ont été réalisés sur le département. Ce type d'inventaire doit permettre d'identifier le recrutement en truitelles issues de la reproduction de l'hiver précédente.

Trois se sont déroulés sur la Selle, sur vos baux de pêche.

| Cours d'eau | Commune       | Nombre total de truites fario | Nombre de truitelles 1+ | Nombre de truitelles 0+ | Total Truitelles 0+/1+ | Qualité du recrutement |
|-------------|---------------|-------------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|
| Selle       | Saint-Benin   | 5                             | 1                       | 2                       | 3                      | Faible                 |
| Selle       | Saint-Souplet | 2                             | 0                       | 0                       | 0                      | Nul                    |
| Selle       | Saint-Souplet | 12                            | 3                       | 4                       | 7                      | Moyen                  |







# Pêche électrique 2024 Saint-Martin-Rivière



| Truite Fario 0-1 | Truite fario 2-3 | Truite fario 3+ | Epinoche | Chabot (gros) |
|------------------|------------------|-----------------|----------|---------------|
| 15               | 1                | 1               | 1        | 12            |
| 3                |                  |                 | 1        | 16            |





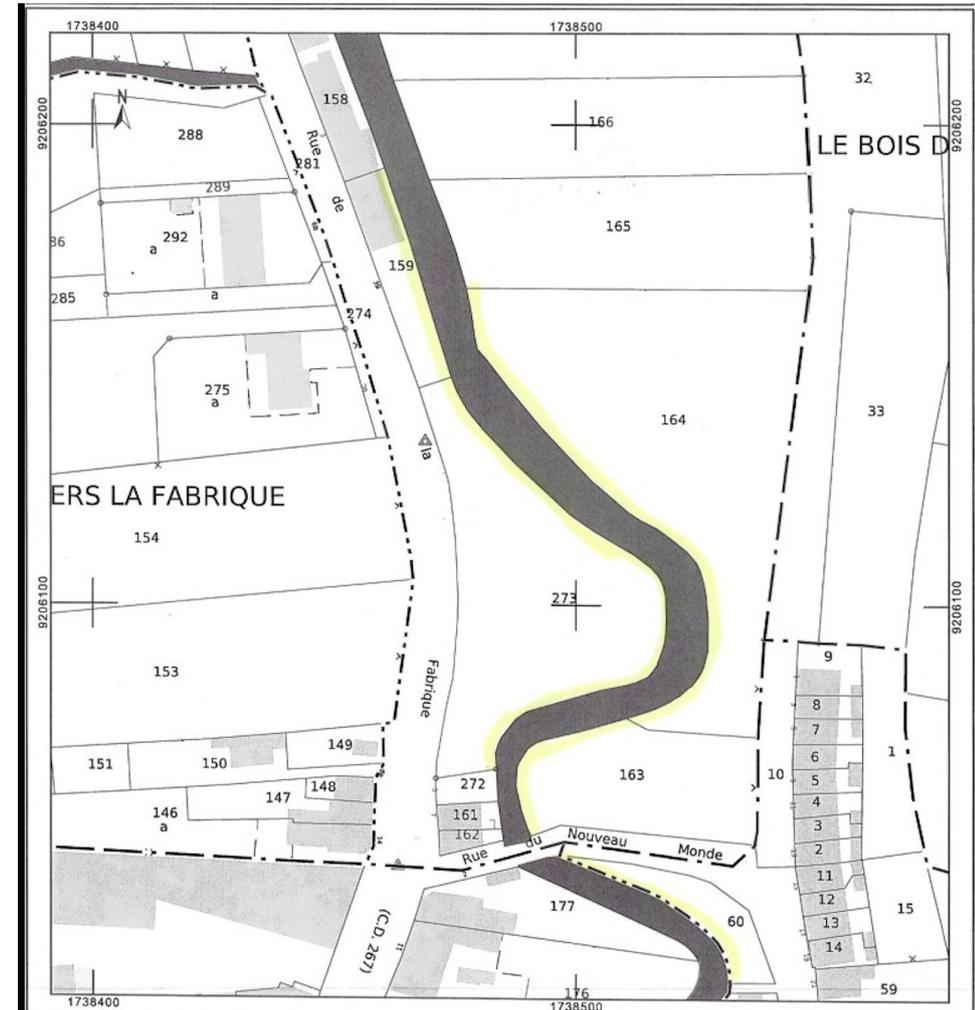




# PROJET

## Restauration de la partie « La Fabrique »

- Débroussaillage avant les travaux d'abattage et d'élagage de la ripisylve.
- Stérage et broyage des branches.
- Nettoyage des détritrus dans le lit du cours d'eau.
- Diversification du lit du cours d'eau par la création de seuils avec l'apport de granulats adaptés pour le frai et de fosses pour les zones de refuge.
- Pose de blocs encastrés pour diversifier les écoulements et apporter des habitats pour les espèces accompagnatrices de la truite.





Vote du

Bilan Moral

Empoisonnement ?

Actions menées ?

Projets ?

Ouverture sur le parcours de l'AAPPMA  
**Samedi 29 Mars 2025**  
Bonne saison !

